

COMPTE-RENDU

Réunion du comité du réseau rural

7 JUILLET 2015

Au CGET, Paris

Présents

Liste des structures membres élues au CRR		Membres présents
Collège 1. Monde agricole, forêt et industries - agroalimentaires	Forestiers Privés de France	X
	Coop de France	X
	FNCOFOR	X
	INPACT	MONNET PIERRICK
Collège 2. Environnement et patrimoine	MPF	DUHEM BERNARD
	UNCPPIE	SERIN LUDOVIC
Collège 3. Acteurs socioéconomiques hors agriculture, forêt et IAA	France Clusters	X
	CELAVAR	BUREAU JEAN-MARIE
	C&B	ROLLIN FLORIAN
	GMR	MARCHESI PHILIPPE
Collège 4. Développement territorial intégré - soutien au développement local	Etd	ROBINOT-BERTRAND ISABELLE
	RED	PELTRE GÉRARD
Collège 5. Collectivités locales et territoriales	AdCF	BERNARD CHRISTOPHE
	AMRF	SZABO CEDRIC
	ADF	X
Collège 6. Enseignement, recherche, experts	ACTA	GUICHAOUA ADRIEN
	INDL	DORÉ GWÉNAËL
	IRSTEA	VOLLET DOMINIQUE
	INRA	RAYMOND CLAIRE

Liste des structures membres non élues du CRR		Membres présents
Membres permanents	APCA	CLOYE GUILLAUME
	FNSEA	GNING THEO
	Leader France	ACHARD JEAN-LOUIS
Conseils régionaux	Conseil régional Auvergne	X
	Conseil régional Basse Normandie	X
	Conseil régional Pays de la Loire	GAONACH MARION
	Conseil Régional PACA	FREZEL JULIA
	Conseil régional Champagne-Ardenne	X
	Conseil régional Guyane	X
	Conseil régional Haute Normandie	X
Pilotes	ARF	GRUSELLE PASCAL
	CGET	PINAULDT MARC-ETIENNE
		PROUHÈZE NATHALIE
	MAAF	ALLALI HANANE
		DEMMERLE ERIC
		DUVOUX BERNARD
		RIK VANDERERVEN
		RICCOBONI PASCALE
		SILBERSTEIN JOELLE
	ASP	ASP
		MASSOUNIE OLIVIER
Membres consultatifs (hors collègues)	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	KLEIN EMMANUELLE
	Ministère jeunesse et sport	X
	Ministère Culture	DUFOUR FERRY ISABELLE
	DEGEOM	X
	Groupement des DRAAF	X
	MAAF/DGER/SDRICI	X
	MAAF/ SSP/CEP (service de la statistique et de la prospective)	X

Liste des structures membres non élues du CRR		Membres présents
	MEDDE/DGALN	X
	Ministère Intérieur DGCL	X
	MASSDF (ministère des affaires sociales, santé et droits des femmes)	X
	Ministère Emploi DGEFP	X
	MEIN (ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique)	X
	CGAAER	X
	ENRD	X
	DG AGRI - ENRD	X

Autres participants	Membres présents
IADT	RIEUTORT LAURENT
ADRET	SARDA-VERGES CLAIRE
CONFEDERATION PAYSANNE	CARMONA JUDITH
APCMA	VILLERET MARIANNE

I / INTRODUCTION

Marc-Etienne PINAULDT (CGET)

« Les 46 mesures décidées le 13 mars 2015 par le Premier ministre en comité interministériel ont quasiment toutes été engagées et appropriées par les ministres concernés, engageant des actions de communication autour de ces mesures ».

« Le réseau rural est notamment concerné par des mesures pour faciliter la participation des producteurs locaux dans les marchés publics et favoriser le soutien à la mise en place de groupement d'intérêt économique et environnemental ».

« Il est important que les acteurs de la filière forestière soient bien représentés et intégrés au réseau rural ».

« L'idée du lien urbain-rural a pour but de montrer que l'un ne profite pas de l'autre, mais qu'il y a réciprocité, chacun apportant quelque chose au développement de l'autre ».

« Un travail d'analyse transversale des programmes a démarré sur l'ensemble des thématiques des programmes opérationnels FEADER et FSE ».

Rik VANDERERVEN (MAAF)

La DGPAAT est devenue la DGPE *« pour mieux répondre aux défis qui s'imposent à l'agriculture, l'agroalimentaire, au développement rural et de manière plus générale au développement territorial »*

« Les enjeux environnementaux ne peuvent se faire que s'il y a une réponse économique, en y ajoutant les questions sociales et de l'emploi »

Plus d'informations concernant l'organisation et les missions de la DGPE :

http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/presentation_de_la_dgpe_cle8a3b93.pdf

Pascal GRUSELLE

« Le processus de la fusion des régions occupe beaucoup les élus et l'activité de l'ARF »

« Le congrès du 25 et 26 juin 2015 à Rouen marque la fin d'un cycle, il a été question d'échanges concernant la décentralisation et l'aménagement du territoire »

« L'ARF est également très concentrée sur la Loi NOTRe¹, notamment la clarification de la question de l'aménagement du territoire »

¹ <http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do?idDocument=JORFDOLE000029101338&type=general&legislature=14>

Questions :

Christophe Bernard pose la question des zonages de revitalisation rurale : *sont-ils toujours d'actualité ?*

Par ailleurs, il fait remarquer que la « *Loi NOTRe avait de grandes ambitions, mais aujourd'hui elle se réduit à pratiquement de l'inter-communauté* »

Réponses :

Marc-Etienne PINAULDT : « *Le projet d'une réforme du dispositif de revitalisation rurale est toujours d'actualité, aujourd'hui tous les arbitrages n'ont pas été rendus.* »

Gérard PELTRE : « *Pour la loi NOTRe, la stratégie de développement est fondamentale et ensuite le travail en réseau qui permet de créer des possibilités d'agir. Il faut mobiliser les acteurs pour développer le monde rural.* »

II / POINTS D'ACTUALITES

1) Etat d'avancement de l'adoption des programmes de développement rural (PDR)

La préparation de la programmation FEADER avance et l'ARF est consciente de l'inquiétude des acteurs de terrain concernant la programmation.

Le 30 juin 2015 la Commission européenne a adopté le cadre national présentant les éléments communs à tous les programmes régionaux de développement rural de l'hexagone (pour les mesures relatives à l'installation, à l'ICHN, aux MAEC et à l'agriculture biologique). Cette adoption fait suite à de débats intenses entre la Commission européenne et les acteurs nationaux et régionaux français.

L'avancement de ce cadre national est important car il conditionne l'avancement et la négociation des PDRR (programmes de développement rural régional).

À ce jour, 6 PDRR ont été transmis à la Commission européenne, ils devraient être prochainement adoptés. Les autres régions avancement aussi sur leur PDRR, avec pour objectif une adoption des PDRR en début d'automne.

Un certain nombre de mesures sont anticipées en terme de mise en œuvre, notamment des mesures relatives à l'installation et à la compétitivité des entreprises agricoles (avance des fonds).

Les régions ont conscience des échéances pour avancer dans l'intérêt général.

2) Actualité des réseaux ruraux régionaux

- **Retour sur la réunion des réseaux ruraux régionaux du 6 juillet**

Les correspondants des réseaux ruraux régionaux se sont rencontrés le 6 juillet 2015, ils

étaient au nombre de 28 (Conseil régionaux, DRAAF, MAAF, ARF, CGET) pour 19 régions représentées.

La journée a permis des échanges sur la mise en place des réseaux ruraux dans chaque région et les thématiques engagées.

De plus, des ateliers de travail se sont formés autour de l'article 54 pour déterminer les actions à mener pour la réussite des objectifs donnés dans cet article.

- **Les attentes des réseaux régionaux**

Les réseaux ruraux régionaux souhaitent être impliqués davantage lors des appels à projets, et notamment dans leur élaboration.

Les multiples réunions de gouvernance du réseau rural (réunions des correspondants, comité de suivi, etc.) ne permettent pas d'avoir une vision claire des instances qui appuient le réseau rural.

3) Actualité du réseau rural national

- **AAP**

Le début de cette programmation nécessite une phase de mise en place. L'enjeu est l'articulation des différents volets (PEI, LEADER, enjeux d'évaluation, d'animation) et les différents acteurs (MAAF, CGET, ARF, Régions, Maires, etc., ...).

Il y a aussi la mise en place du cadre d'intervention du réseau, sa manière opérationnelle de fonctionner et la mise en place de la convention entre le MAAF et l'ASP (organisme payeur). L'animation nationale est, contrairement à la programmation 2007-2013, gérée en interne avec l'appui de l'ASP.

- **Suivi et évaluation**

Pour le suivi et l'évaluation du réseau, qui est une obligation réglementaire, un groupe d'expert « suivi évaluation » se réunit au niveau européen et au niveau national. Un comité consultatif « suivi évaluation » a été mis en place en 2013 et est renforcé pour la programmation 2014-2020.

Les autorités de gestion doivent préparer le premier rapport annuel d'exécution, à rendre en juin 2016, une étape importante et nécessitant un travail volumineux. Mais aussi, pour 2017, le rapport annuel incluant une évaluation des résultats et une approche des questions évaluatives telles que formalisées par la Commission.

- **PEI**

Les cercles des parties prenantes de ce partenariat a pour but d'identifier les acteurs et projets sur des thématiques spécifiques.

Au niveau national, le comité consultatif du 10 mars 2015 avait pour sujet de former une boîte à outils comprenant des guides traduits en français et réfléchir à un questionnaire pour avoir un retour concernant les différentes attentes.

Davantage d'informations et guides explicatifs à cette adresse :

<http://www.reseaurural.fr/PEI/PEI>

- **LEADER**

La loi NOTRe nécessite que des dynamiques territoriales nouvelles se créent, notamment avec les GAL. 300 GAL sont annoncés, pratiquement tout le territoire sera couvert.

La majorité des GAL seront sélectionnés à la fin de l'année 2015, il est impératif qu'ils débutent leur travail rapidement afin d'éviter un report de consommation des fonds.

Cette année est une année de transition pour LEADER, mais aussi d'élections régionales, ce qui peut éventuellement reporter les différentes échéances concernant le dossier.

4) Echanges suite à la présentation des différents points d'actualités

- **Animation conjointe urbain/rural**

Proposition d'animation conjointe des réseaux urbains et ruraux.

- **Approches territoriales intégrées**

Travailler sur des approches territoriales intégrées quel que soit les modalités de financement, non uniquement sur les approches Leader ou RRN.

- **Organisation des AAP**

Augmenter les délais de réponse aux appels à projet à 3 mois.

- **Organisation des Comités du réseau rural**

En terme d'organisation des comités RRN, il a été demandé, pour les prochains, de cibler les présentations des travaux des groupes sur un ou deux sujets pour rentrer dans le fond, et ne pas se limiter à une liste de travaux en cours.

II / RESTITUTION DU PLAN DE COMMUNICATION

À l'occasion du lancement du réseau rural 2014-2020, il a été décidé d'insuffler un nouvel élan quant à la communication du réseau rural français. Un marché a donc été lancé pour déterminer la stratégie de communication à adopter auprès des différents publics (obligation réglementaire). Deux agences ont été retenues : FRANCOM pour la stratégie de communication et RC2C plus spécifiquement sur la stratégie numérique (site web, outils pour la communauté, etc...).

Après présentation des propositions stratégiques par les prestataires, plusieurs échanges se sont instaurés entre les participants. Ces réflexions ont permis de valider les stratégies proposées et de poursuivre le travail sur le plan de communication.

Cf. Diaporama de présentation de la stratégie et du plan de communication du réseau rural 2014-2020

Suite à la présentation, les échanges s'engagent entre les membres du comité :

- **Sur la Stratégie de communication**

- La stratégie de communication devra veiller à décroquer les territoires ruraux et urbains, conformément à la stratégie nationale en cours. Le 1^{er} axe stratégique proposé par Francom répond à cet enjeu : « ouvrir le réseau » conduisant à la mise en place d'actions favorisant la participation active et directe de tous pour « sortir de l'entre soi » (campagne de recrutement, sites ouverts à tous, espaces collaboratifs, implication d'acteurs urbains dans les différents événements (concours Lépine...)).

- Lors de l'élaboration de la stratégie, le comité de pilotage a insisté sur la nécessité d'éviter de créer un réseau d'initiés : le 2^{ème} axe stratégique « garantir l'utilité » du réseau répond à cet enjeu en favorisant la participation de tous les acteurs intéressés (simplification et opérationnalité du site).

- Le 3^{ème} axe stratégique, plaçant l'homme au cœur du réseau, ne devra pas conduire à occulter la notion de territoire. Les évolutions proposées par Francom en matière d'identité visuelle conduisent à passer du « paysage » à « l'homme », c'est-à-dire d'un territoire représenté par des paysages à un territoire symbolisé par ses hommes, des acteurs au service du développement de leur territoire.

- **Plan de communication**

- Le « besoin d'Europe » relevé dans le diagnostic doit se traduire fortement dans le plan d'actions : les actions préconisées favoriseront l'articulation entre les différents niveaux et avec d'autres réseaux européens, notamment à travers la proposition de mettre en place des jumelages entre réseaux ruraux régionaux de différents pays européens.

- Le plan d'actions, notamment en ce qui concerne l'événementiel, pourrait s'appuyer sur des événements existants (à intégrer dans le planning annuel).

- La charte d'engagement ne devra pas représenter un carcan : elle devra rester souple et ouverte pour favoriser l'implication du plus grand nombre. Cette charte restera symbolique (pas de signature, d'engagement officiel...). Elle est incitative (incite à la participation active) sans être contraignante.

- **Stratégie digitale**

- Les outils numériques proposés par RC2C devront permettre d'identifier clairement et d'accéder aux informations sur les dispositifs liés aux programmes LEADER et PEI.

- Les outils du dispositif numérique devront participer à l'objectif d'ouverture vers des acteurs hors du champ stricte de la ruralité (par exemple les chercheurs, scientifiques...) et notamment via les réseaux sociaux.

- Le besoin d'Europe devra être traduit en termes numérique, en créant des liens avec les sites de portée européenne et aussi en sollicitant, pour l'alimentation des contenus des sites, des acteurs européens.

Le document a été délivré aux donneurs d'ordre au mois de juillet et est actuellement en cours de validation.

La date du prochain comité n'est pas définie au moment du comité.



En collaboration avec

